

Mont-Tremblant, le 25 octobre 2018

Madame Marie-Hélène Gauthier,  
Présidente Madame Julie Forget,  
Commissaire Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Jacques-Parizeau, bureau 2.10 Québec  
(Québec) G1R 6A6

Mesdames les Commissaires,

Je ne pensais pas qu'après la présentation de mon mémoire, à Cap-aux-Meules le 3 octobre dernier, je persisterais à suivre au jour le jour la documentation déposée, encore moins à exprimer mon point de vue face au positionnement de nouveaux intervenants très concernés par le dossier.

Depuis un refuge temporaire sur la « *grand-terre* », je me permets donc de réagir, afin de nuancer et de contextualiser certains points de vue.

Ce n'est pas à titre de spécialiste que je le fais, mais avec les tripes d'un vieux pionnier.

Agréez, mesdames, mes salutations distinguées,

**Raymond Gauthier**

Retraité de l'animation communautaire en formation des adultes  
Acteur bénévole en protection de l'environnement et en intervention sociocommunautaire  
Fondateur et ex-d.g. de la *Corporation pour l'accès et la protection de l'île Brion inc.*

## Le laisser-faire n'a plus sa place

### *Prière de ne pas laisser les phoques de l'île Brion nous faire la peau*

Je veux tout d'abord saluer cordialement deux partenaires de la première heure, avec lesquels j'ai eu le privilège d'œuvrer au cours de la période d'une dizaine d'années – que j'ai qualifiée, lors de ma présentation aux audiences du BAPE le 3 octobre 2018, de *préhistoire de la Réserve écologique de l'île-Brion* – durant laquelle j'ai milité pour la préservation de cette île, pour et avec l'adhésion de la population insulaire madelinienne.

Ces alliés et maîtres d'œuvre sont messieurs **Léopold Gaudreau** et **Francis Boudreau**.

J'ai un grand respect et une certaine admiration pour ces personnes avec lesquelles j'ai eu des rapports de collaboration mémorables, parfois tendus mais à tout le moins fort sympathiques. Ils étaient alors au *Ministère de l'Environnement du Québec*, respectivement (de mémoire) gestionnaire au Patrimoine naturel et fonctionnaire responsable de la création de la Réserve écologique de l'île-Brion. J'étais donc heureux de trouver et de lire, sur le Site du BAPE, le mémoire que chacun d'eux y avait déposé : **c'était le chaînon manquant**, me semblait-il, dans l'ensemble des présentations dont j'étais et que j'ai suivies sur place / ou en Webdiffusion.

Le **consensus** manifeste des résidents madelinots relativement à la nécessité de maintenir le statut de réserve écologique tout en apportant des modifications à l'intégrité du territoire, lors des audiences publiques à Cap-aux-Meules et à Grosse-Île, méritait d'avoir une **contrepartie**. Cette belle unanimité concertée rassemble tout autant des pêcheurs, des chasseurs, des élus, des organismes et des entreprises que les organisations environnementales des îles de la Madeleine ; ces résidents qui vivent sur un territoire insulaire exigu et dont l'existence, la survie et la continuité sont reliées principalement à la mise en valeur des ressources du golfe du St-Laurent.

### **Résilience vs Intégrisme**

C'est justement aux considérations de mes deux alliés de l'époque que je me permets de réagir. Bien que leur point de vue aille de soi et que leur argumentation soit cohérente et bien étayée, je considère que cette position est quelque peu déconnectée et inappropriée. À la limite, il s'agit d'une forme d'*intégrisme*, relevant de l'attachement à une *doctrine infallible* et *indiscutable*, qui devrait selon moi être mise à jour et relativisée. Notamment lorsqu'il est question de *pérennité, d'intégrité territoriale et de préservation de la biodiversité*. Ces **principes** ont prévalu, fort heureusement, dans l'approche mondiale de conservation, dans les années '70, pour répondre aux besoins spécifiques de protection d'espèces et de milieux naturels. Ils ont guidé la démarche québécoise de mise en œuvre. Bravo !

J'ai moi-même embarqué dans ce merveilleux bateau dans les années '80.

Mais, pour être en phase avec la réalité actuelle – et particulièrement aux îles –, il convient de les **contextualiser**.

Pour appuyer mon point de vue (et celui de la plupart des gens des îles, semble-t-il) qu'on me permette d'emprunter ici les termes de la SNAP<sup>1</sup>.

*« Dans les dernières décennies, l'approche mondiale aux aires protégées a fait l'objet d'un changement de paradigme majeur. Le modèle préservationniste (mettre la nature sous une cloche de verre) tel que mis en place dans les réserves écologiques a été fortement contesté dans la littérature scientifique, notamment à cause des conflits avec les communautés locales et du braconnage qu'il engendre, comme c'est le cas actuellement sur l'Île Brion. Ces derniers ont des impacts négatifs en termes de conservation de la biodiversité, et nuisent donc à l'atteinte de l'objectif premier des aires protégées. D'autres approches qui reconnaissent l'humain comme partie intégrante des écosystèmes ont été développées. Il a aussi été démontré qu'une approche participative (qui inclut une implication significative de communautés locales) mène à une meilleure gestion et atteinte des objectifs de conservation. »*

Persister à croire et à promulguer que si, pour un motif autre que pour des fins d'utilité publique<sup>2</sup>, on change un iota aux règles qui ont prévalu légitimement lors de la création, en 1988, de la Réserve écologique de l'Île-Brion, on sera pris en flagrant délit (en dérogeant à une loi établie, sinon *révélée*) et on s'exposera éventuellement à des poursuites.

L'île Brion est contiguë au reste de l'archipel habité et, depuis des centaines d'années, les activités de pêche et de chasse font partie intégrante de la vie des insulaires madelinots. Ceux-ci font partie intégrante, qu'on le veuille ou non, de **la biodiversité dans l'écosystème du Golfe**. Une question de vie.

En s'adaptant au contexte actuel – qui a évolué de façon inquiétante pour la suite du monde –, on créerait soi-disant un dangereux *précédent*. Ce ne serait pourtant pas la première fois qu'à l'île Brion on créerait un précédent : **l'accès à une réserve écologique pour fins éducatives**, concession que nous avons finalement obtenue lors de la création de la Réserve, n'en était-il pas un réel précédent<sup>3</sup> ?

Comment qualifier autrement que *d'intégriste* la détermination des pionniers ministériels, principaux maîtres-d'œuvre de cette grande réalisation, à réclamer au BAPE le maintien sans compromis de *la cloche de verre* sur la Réserve écologique de l'Île-Brion?

---

<sup>1</sup> Voir le mémoire de la SOCIÉTÉ POUR LA NATURE ET LES PARCS DU CANADA (SNAP), p.3 (incluant les références).

<sup>2</sup> Exemple : Élargissement d'une ligne de transport existante contiguë à la réserve écologique de la Matamec à des fins d'utilité publique (2009).

<sup>3</sup> La *Réserve écologique de l'Île-Brion* fut la première réserve écologique à obtenir ce statut exceptionnel : accès guidé, avec programme éducatif. Aujourd'hui, il y en a 4 au Québec.

Les insulaires de la Madeleine sont unanimes pour préserver ce joyau de leur patrimoine, tout en cherchant à trouver une façon concrète et adaptée à une situation de déséquilibre flagrant dans l'écosystème de leur territoire. C'est ce que j'appellerais de la *résilience*, moi.

Ramener, comme ils le font, une telle recherche de solution à un projet strictement industriel, inadmissible dans une réserve écologique, c'est pour le moins un manque d'ouverture, sinon le déni face à une réalité bien concrète : la nécessité de répondre aux besoins spécifiques de protection d'espèces – **incluant les humains** – dans leur milieu naturel. Dans le cas qui nous occupe – le contrôle d'une espèce invasive –, les insulaires sédentaires doivent-ils accepter tout bonnement de devenir eux-mêmes une espèce à préserver, parce que l'écosystème auquel ils appartiennent est chambardé et que leur propre survie est menacée en bout de ligne ?

#### **Au nom de la pérennité, de l'intégrité territoriale et de la préservation de la biodiversité**

Le *laisser-faire la nature* à outrance – et le *laisser-aller la réserve* qui a prévalu depuis un quart de siècle – de la part des gardiens de l'orthodoxie (quelque peu mythique) de la conservation n'a pas sa place dans le contexte des bouleversements qui nous assaillent. Il est essentiel de reconnaître les changements et de s'y adapter dans la mesure du possible. Je laisse aux experts l'analyse et le choix des solutions.

#### **Le bon sens doit prévaloir**

Il est vrai que le Québec accuse un grand retard dans la préservation de milieux naturels et que c'est une partie infime de notre territoire immense qui jouit d'un statut de protection.

À l'échelle des îles de la Madeleine, il faut bien reconnaître que le petit territoire *brionnais*, jadis habité et cultivé et occupé pour la pêche et la transformation, représente une **portion importante** d'un minuscule archipel. Oui, **nous voulons le garder intact le plus possible** pour ce qu'il représente, non seulement pour l'humanité, mais pour nous d'abord et pour les générations qui vont suivre. Cependant, rétablir un équilibre rompu est impensable dans le temps qui nous est imparti comme espèce. Il est sans doute impossible de préserver intégralement la multitude des espèces vivantes, dont nous sommes.

Mais, gardons la possibilité de garder une emprise sur ce qui est à notre portée. Et, comme espèce parmi d'autres, de sauver notre peau... des phoques, peut-être ?

Raymond Gauthier  
Résident et amoureux des îles de la Madeleine  
2018-10-25